
ARRÊTÉ DU MAIRE

N°ARRETE_2022_76 DU 07.07.2022

Objet : Virements de crédits Budget commune (DM3)

Le Maire de la Commune de Montélier,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant la décision prise par le CCAS d'attribuer une aide sociale à un habitant de la commune et l'affectation des crédits nécessaires au paiement de cette aide

ARRETE

Article 1 : il est procédé aux virements de crédits suivants pour le budget principal.

Dépenses de fonctionnement :

022 - Dépenses imprévues	-	450 €
6713 – Secours et dots	+	450 €

Article 2 : Monsieur le Maire,

Est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montélier, le 07.07.2022

Le Maire



Bernard VALLON

